

**Les coopératives ouvrières de production
entre utopies fondatrices et idéologies concurrentes**

François Espagne
ancien secrétaire général
de la Confédération générale des SCOP

A la mémoire d'Henri Desroche

Sommaire

<i>I - Liminaire</i>	<i>p.2</i>
<i>II - Utopies populaires et utopies cléricales, utopies et idéologies</i>	<i>p.3</i>
<i>21. "Avant qu'il y eût des clercs..."</i>	<i>p.3</i>
<i>22. Le couple utopies - idéologies</i>	
<i>III - Les utopies populaires</i>	<i>p.4</i>
<i>31. Millénarismes et communismes</i>	<i>p.4</i>
<i>311. Les mouvements millénaristes</i>	<i>p.4</i>
<i>312. Le retour à l'âge d'or des pratiques communautaires</i>	<i>p.5</i>
<i>313. Les références religieuses</i>	<i>p.6</i>
<i>314. L'achèvement de la Révolution de 1789</i>	<i>p.6</i>
<i>32. L'organisation du travail et la suppression de la concurrence</i>	<i>p.7</i>
<i>321. La tradition compagnonnique</i>	<i>p.7</i>
<i>322. L'élimination de la concurrence entre les ouvriers</i>	<i>p.7</i>
<i>33. Le droit au travail, l'abolition du salariat et l'association</i>	<i>p.8</i>
<i>331. "La suppression du capital, du salariat et de leurs rapports réciproques"</i>	<i>p.8</i>
<i>332. Le projet associationniste et sa décantation</i>	<i>p.9</i>
<i>IV - Les utopies cléricales</i>	<i>p.10</i>
<i>41. Des utopies icariennes à des stratégies de développement</i>	<i>p.10</i>
<i>411. De Robert Owen aux Equitables Pionniers de Rochdale</i>	<i>p.10</i>
<i>412. D'Etienne Cabet à la Société du Crédit au Travail</i>	<i>p.11</i>
<i>42. De la critique de la civilisation au modèle participatif : Charles Fourier et sa postérité</i>	<i>p.12</i>
<i>421. Quatre entrées dans le système phalanstérien</i>	<i>p.12</i>
<i>422. Des applications déclinées</i>	<i>p.13</i>
<i>43. De l'économie critiquée au "service de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre" :</i>	<i>p.13</i>
<i>431. Henri de Saint-Simon et sa postérité non coopérative</i>	<i>p.13</i>
<i>432. La postérité coopérative de Saint Simon : Pierre Leroux, Philippe Buchez, L'Atelier, Louis Blanc</i>	<i>p.14</i>
<i>V - L'utopie critiquée</i>	<i>p.16</i>
<i>51. La critique d'une anticipation qui va plus vite que l'histoire : Karl Marx, Friedrich Engels, ou l'utopie ajournée</i>	<i>p.16</i>
<i>511. Quelques textes mis en ordre</i>	<i>p.16</i>
<i>512. L'association ouvrière, matrice d'un communisme futur</i>	<i>p.17</i>
<i>52. La critique du radicalisme communiste : Pierre-Joseph Proudhon, ou l'utopie refondée</i>	<i>p.18</i>
<i>521. Les éléments de la construction proudhonienne</i>	<i>p.18</i>
<i>522. Une introduction à la coopération réaliste</i>	<i>p.19</i>

VI - L'utopie coopérative à l'épreuve des idéologies concurrentes	p.20
61. Les idéologies du pouvoir ouvrier	p.20
611. Les congrès de Paris, Lyon et Marseille	p.20
612. Le congrès d'Amiens	p.21
62. Les idéologies du système politique dominant	p.21
63. L'idéologie de l'entreprise rationnelle	p.22
64. L'idéologie de l'entreprise participative	p.23
VII - Utopie de la résistance et résistance de l'utopie	p.24
71. De l'incantation à la décantation	p.24
72. Les défis contradictoires de l'économie sociale et de l'économie solidaire	p.26
73. Une utopie en manque d'aggiornamento, mais pas désavouée par l'histoire	p.27

o

o o

I - Liminaire

Un collectif de militants et d'universitaires avait organisé en juin 2000 un colloque international sur le thème de l'utopie de l'économie sociale. Cette manifestation de trois jours s'était tenue à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la mort de Michel Marie Derrion, au cœur du quartier populaire de la Croix Rousse à Lyon, à deux pas de l'endroit où ce saint-simonien devenu fouriériste avait créé, en 1835, le *Commerce Véridique et Social*, la première coopération de consommation en France. Les lignes qui suivent, primitivement destinées à l'ouvrage collectif qui devait être édité après le colloque, reprennent, détaillent et mettent en forme la contribution présentée à celui-ci.

Les thèmes retenus pour les interventions déployaient le colloque en un triptyque : le volet des anamnèses (les histoires), celui des inventaires (les aujourd'hui), celui des futuribles (les prospectives). Cette articulation suggère une triple tentation : celle de lire l'histoire des coopératives ouvrières de production non pas comme une chronique événementielle ou une histoire de leur conjoncture politique ou économique, mais comme une aventure de l'esprit humain, une succession d'utopies et d'idéologies, celles-là bousculant celles-ci puis bousculées par elles, et l'utopie réalisée toujours menacée de dégradation en idéologie ; celle de repérer leur naissance au confluent d'un ensemble complexe d'utopies antérieures : les unes populaires, qui légitiment, comme recours contre le désordre établi, l'appel à un ordre fondé sur des pratiques sociales brisées par la Révolution de 1789 et, ensemble, l'achèvement de celle-ci, - et les autres, cléricales, qui théorisent la critique de l'ordre social issu de cette Révolution et qui décrivent, sinon toujours l'ordre qui pourrait lui succéder, au moins les valeurs et hypothèses sur lesquelles il pourrait reposer et les voies et moyens pour y accéder ; et celle d'interroger leur présent ou de s'interroger sur leur demain en tentant de déchiffrer un parcours, et quelquefois un discours, où l'utopie coopérative apparaît comme mise en question par des idéologies concurrentes ou alternatives, et doit ainsi faire tout à la fois la démonstration de sa pertinence dans un système économique nouveau et de sa persistance dans sa fonction de recours.

II - Utopies populaires et utopies cléricales, utopies et idéologies

21. "Avant qu'il y eût des clercs..."

Le mot utopies *populaires* renvoie à l'idée que, au moment de la naissance du projet coopératif, la classe des travailleurs n'était pas (pas encore ?) le prolétariat décrit par Engels dans *La situation des classes laborieuses en Angleterre* (1845), et défini par Marx par le déracinement complet, l'exclusion de toutes les traditions, la situation de sans droits, sans propriété, sans famille, sans patrie, le dénuement si absolu qu'il se reconnaît partout identique et interchangeable (d'où sa dimension internationale) dans cette négation de lui-même. Inversement, le peuple reste enraciné dans une histoire et un ordre social, il se reconnaît dans des valeurs et des traditions, il est aussi multiple que les régions et les métiers qui constituent son identité culturelle, il est l'image que Michelet dessine de lui (*Le Peuple*, 1846). Et il est porteur d'une culture riche, qui organise son aptitude à une réflexion et une expression autonomes (cf. Marx-Engels, *La Sainte Famille*, 1845 : "Il faut avoir connu le zèle studieux des ouvriers français et anglais, leur soif de s'instruire, leur énergie morale, leur constant désir de s'épanouir, pour se faire une idée de la noblesse humaine de ce mouvement"). A *contrario*, la notion d'utopies *cléricales* (savantes) ne renvoie pas à une notion de fonctionnaires investis d'une autorité dogmatique et institutionnelle, mais à celle de "savants", d'hommes d'étude (opposés aux "sachants", le peuple de la praxis), et ainsi à l'idée que les clercs du projet socialiste ont aidé le peuple à préciser ses analyses et ses projets, mais ne les lui ont pas révélés.

Antequam clerici, écrivait Philippe le Bel à Boniface VIII : avant qu'il y eût des clercs, il y avait des rois de France. Sans doute ne peut-on pas dire que, en France, les utopies pratiquées de l'associationnisme ouvrier, qui naissent dans les années 1830, ont précédé Saint-Simon ou Fourier : de Saint-Simon, les *Lettres d'un habitant de Genève* sont de 1802, de Fourier, la *Théorie des quatre mouvements* est de 1808. Mais on peut le dire de l'Angleterre, où la création de nombreuses petites coopératives de consommation avait, dès le XVIII^{ème} siècle, anticipé Robert Owen et le docteur King. De même, Philippe Buchez, crédité d'être l'inventeur de la formule des coopératives ouvrières de production, reconnaissait-il, dans son article fondateur de 1831, que celle-ci avait été suscitée, enrichie et validée par les ouvriers qui lui donnaient les éléments d'analyse nécessaires à son élaboration. D'où cette idée que les clercs de l'utopie ont tout autant accouché la classe ouvrière naissante des utopies populaires dont elle était grosse qu'ils l'ont ensemencée.

22. Le couple idéologie - utopie

Quant au couple utopie - idéologie : l'utopie ne se définit pas ici comme l'endroit de nulle part, la chimère absurde, la fuite dans l'irréel, mais bien comme une alternative au système dominant, - une alternative raisonnée, décrite comme réaliste et susceptible de mobiliser des moyens pour être réalisée, voire même une alternative expérimentée en grandeur réelle. Elle naît dans une période de fracture (intellectuelle, politique, sociale) qui fait surgir puis déçoit des espérances et fabrique des aliénations ; à celles-ci elle répond par un projet de reconstruction : reconstruction par altération (on rentre dans le jeu pour en modifier les règles) ou reconstruction par alternation (on tente de lui substituer un autre jeu). Elle ne se confond pas avec l'idéologie, et ne partage pas avec celle-ci, selon la critique marxiste, la double condamnation d'être opposée à la praxis (c'est à dire à l'action pratique, qui est fondement et juge de la théorie, de l'idéologie) et donc du côté de l'imaginaire (Marx-Engels, *L'idéologie allemande*, 1846) et d'échapper aux règles de la science (Engels,

fragment de l'*Anti-Duhring* dit *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, 1878). Tout au contraire, et dans le sens de Mannheim (*Idéologie et utopie*, 1936), elle s'oppose radicalement à l'idéologie : quand l'idéologie est le système de pensée, de valeurs et de justifications qui légitime le pouvoir d'un groupe social dominant, l'utopie est l'alternative que lui oppose un groupe exclu ; quand l'idéologie est la plus-value qui s'ajoute à l'autorité pour compenser un déficit de croyance en elle, l'utopie démasque cette plus-value et démontre ou prouve qu'on peut être gouverné autrement ; quand l'idéologie est destinée à préserver l'identité d'un groupe, l'utopie est "une exploration des possibilités latérales du réel" (Raymond Ruyer, *L'utopie et les utopies*, 1988) ; et, en sollicitant à peine la formule de Hegel, "ce qui est réel est rationnel, ce qui est rationnel est réel", quand l'idéologie dit : l'état social d'aujourd'hui prouve par sa réalité sa rationalité, qui le valide et légitime sa persistance, l'utopie répond : ce qui est conçu rationnellement, y compris l'hypothèse d'un état social différent né de la critique rationnelle de l'état actuel, est appelé par sa rationalité même à devenir réalité.

III - Les utopies populaires

31. Millénarismes et communismes

311. Les mouvements millénaristes

Au fond de toute utopie, il y a un millénarisme, disait Karl Mannheim, c'est à dire une prédiction et une prédication de la fin d'un monde et de l'avènement d'un monde nouveau, réinstaurant le régime des communautés villageoises, ou plus avant la communauté chrétienne primitive, ou plus avant encore la société libre du paradis perdu.

De fait, la préhistoire coopérative emprunte beaucoup aux mouvements millénaristes : au XVI^{ème} siècle, la révolte des paysans allemands est accompagnée par la prédication anabaptiste de Thomas Münzer qui joint aux revendications agraires une définition du Royaume de Dieu comme une société sans différences de classes et entièrement autogérée (cf. Engels, *La grande guerre des paysans allemands*, 1850) ; au XVII^{ème} siècle, à la révolution anglaise de Cromwell s'opposaient les *levellers* (niveleurs) qui identifiaient l'avènement du Royaume à la liquidation de toutes les relations du type maître-esclave, et chez qui Marx et Engels voyaient comme une affabulation religieuse de la première révolution prolétarienne, et les *diggers* (défricheurs) qui établissaient le Royaume sur les terres squatterisées, défrichées et exploitées en commun. Cent autres exemples encore, et spécialement aux Etats-Unis, où la prolifération des sectes protestantes s'accompagne au XIX^{ème} siècle d'un pullulement de communautés, colonies et villages dans lesquels la pratique religieuse s'articulait sur des formes élaborées de propriété et d'exploitation communes, de démocratie patriarcale et égalitaire, quelquefois de vie communautaire. Ces utopies pratiquées ont eu un observateur attentif : en 1844, Engels leur consacrait un essai enthousiaste, la *Description des colonies communistes récemment constituées et encore existantes*, où il voyait en elles comme la caution expérimentale de la possibilité du socialisme. Kautsky disait le marxisme issu de l'économie politique anglaise, de la philosophie allemande et du socialisme français ; Henri Desroche ajoutait : et du communautarisme millénariste.

Ce millénarisme construit sur une eschatologie religieuse est une caractéristique principalement des pays protestants. En pays catholiques, il emprunte surtout une forme laïque : le projet populaire

y est moins d'anticiper l'avènement du Royaume et la préparation d'un terrain d'atterrissage pour la Parousie que de construire dès maintenant une société sur cette terre et pour ses habitants. L'eschatologie y est profane. Elle concerne non pas la réalisation d'une promesse de/à Dieu, mais l'avènement de l'humanité maîtresse d'elle-même. Le communisme ou communautarisme, à base fraternelle ou autogestionnaire, est l'expression de ce projet. Engels voyait dans le réseau icarien né du *Voyage en Icarie* de Cabet (1844) le premier parti communiste de masse. Les implantations communautaires en Amérique et leurs échecs ne sont que la péripétie douloureuse de cette aventure : elle est au premier chef un projet d'abolition des formes privatives de propriété et d'exploitation, une exigence de propriété et de gestion collectives.

312. Le retour à l'âge d'or des pratiques communautaires

Dans les premiers kibboutzim juifs en Palestine, bien que créés par des militants sionistes laïques sinon athées, le rejet de la propriété individuelle comme source de pouvoir et de profit se fondait sur l'enseignement historique de la Bible (par exemple *Deutéronome*, XXVI, 1-3, *Lévitique* XXV, 23).

De la même façon, mais plus topiquement encore, les projets coopératifs se sont nourris d'une utopie du retour à l'âge d'or des formes de propriété et d'activité communautaires révoquées par la Révolution française : droits d'usage détachés de la propriété personnelle du sol ou de la forêt (glanage, pacage, affouage, etc. : la guerre des demoiselles en Ariège (1831) a pour origine directe la mise en question des droits d'usage qui a résulté des aliénations de biens communaux permises par le Code forestier de 1827). Ou bien encore, le journal des ouvriers buchéziens, *L'Atelier* (1840-1850), garde la trace de l'intérêt porté aux anciennes sociétés taisibles et communautés villageoises (par exemple, la communauté des Jault dans la Nièvre, février 1846 et novembre 1848). Les fruitières, qui remontaient aux chartes du XIII^{ème} siècle sur l'amodiation des pacages par les couvents du Jura et du Doubs, étaient propriétaires du fromage produit, leurs membres étaient rémunérés en fonction de leurs apports de lait : jusqu'à ce que, à la Révolution, les gros éleveurs obtinssent par voie judiciaire l'annulation de ces contrats qui reposaient sur le principe coopératif de la porte ouverte (à tous les éleveurs d'un même finage) et sur l'indivision tant des droits d'exploitation que des produits. Elles ont alimenté à la fois l'utopie populaire du retour aux formes antérieures d'exploitation communautaire, et la réflexion de "clercs" comme Proudhon et Fourier.

Même scénario avec les exploitations pré-coopératives de mines, par exemple la mine de Rancié dans l'Ariège, exploitée sous forme communautaire, depuis 1293, comme droit collectif d'usage des habitants de la vallée, jusqu'à sa prise en gestion par le préfet en 1833 et sa prise de contrôle par la Société des Mines de l'Ariège sous le second Empire. Schéma voisin en Allemagne, où des "unions coopératives (ou syndicats) de travailleurs" ou "communes minières" regroupaient les exploitants des petites mines de fer et autres métaux, après qu'en avaient été évincés les seigneurs primitivement seuls concessionnaires de leur exploitation (Max Weber, *Histoire économique*, 1923). Le projet "communiste" ne se contente pas de porter un jugement critique sur le démantèlement de ces institutions coutumières : il les reprend à son compte comme pièces essentielles d'une utopie communautaire-autogestionnaire.

313. Les références religieuses

Si la dimension eschatologique est moins présente en France que dans les pays protestants, la référence chrétienne est constante dans une partie de l'utopie coopérative : chez certains clercs pour qui le socialisme s'entend comme une réponse à un besoin religieux (Saint-Simon, *Le nouveau christianisme*, 1825) ou comme l'accomplissement même de l'Évangile (Cabet, *Le nouveau christianisme selon Jésus-Christ*, 1846) ou encore comme le moyen de restituer à la communauté une éthique néo-chrétienne (Pecqueur, *De la République de Dieu*, 1844). Et cette référence est plus fréquente encore dans une large partie de la classe ouvrière : *L'Atelier* affichait explicitement son catholicisme ; on relève la création en 1849 d'une "Union essénienne" qui se donnait pour but de réunir des associations particulières par corps de métiers et d'organiser à leur profit le crédit gratuit (thème proudhonien) : ici, l'essénisme pris pour référence est la variante chrétienne du communisme. Il faut citer aussi la toute première coopérative moderne, l'Association des cordonniers fondée en 1645 par l'ouvrier Michel Buche, communauté laïque de cordonniers qui travaillaient, priaient et mangeaient en commun, et distribuaient aux pauvres le surplus de leurs bénéfices, sa communauté sœur des tailleurs créée en 1647, et leurs chirurgiens en plusieurs villes de France et d'Italie. Elle était née, sous le patronage de la Compagnie du Saint Sacrement, d'un obscur et long procès qui opposa devant les docteurs de la Sorbonne, de 1635 à 1655, les compagnons cordonniers aux maîtres qui contrôlaient la confrérie de Saint Crépin et Saint Crépinien, et qui finirent par obtenir la condamnation des compagnons au prétexte du caractère secret, et donc attentatoire à l'ordre public, de leurs rites initiatiques. Plusieurs des associations ainsi créées vécurent jusqu'à la Révolution de 1789. *L'Atelier* de juin 1841 voyait dans ces "communautés de métiers" les devancières du projet qu'il défendait.

314. L'achèvement de la Révolution de 1789

En tout cas, purement profane ou teintée de préoccupations et références religieuses, l'utopie communiste, communautaire, celle d'une dissolution du droit de propriété privative au moins des instruments de production, est portée comme le signe et la condition d'un parachèvement de la Révolution de 1789. Sa nécessité ne se trouve pas exprimée par les seuls héritiers de Gracchus Babeuf : elle est dans l'utopie populaire comme un appel d'une Révolution inaboutie à une Révolution à achever, condition pour libérer ceux qui n'ont fait que changer de chaînes et pour qui la réaction thermidorienne a consolidé les pouvoirs d'une nouvelle classe de possédants-dirigeants. Ce thème est essentiellement celui des babouvistes, inspirés en 1828 par le livre de Buonarrotti (*La conspiration pour l'égalité*) et inspireurs des "écoles" communistes autoritaires. Mais il habite aussi la démarche des disciples de Cabet, et même celle de Saint-Simon.

32. L'organisation du travail et la suppression de la concurrence

321. La tradition compagnonnique

Le thème de la propriété retrouvée du métier est central, sinon toujours explicite, dans l'utopie associative populaire. Ici, on ne peut pas ne pas voir l'influence du compagnonnage. Il regroupait à la fin du 18^{ème} siècle 30% des ouvriers dans les 30 principales activités. Pratiquement seules les "sociétés" des paveurs, des scieurs de long, des imprimeurs et des papetiers n'appartenaient pas au début du XIX^{ème} siècle à l'un des trois rites autoproclamés comme seuls représentatifs. Le compagnonnage exerçait une triple fonction de société fraternelle et

de secours pour ses membres, de formation professionnelle, et de défense de leurs intérêts corporatifs. A ce titre, et malgré interdictions et sanctions judiciaires, il a longtemps assuré seul la représentation de ses membres dans ce que l'on n'appelait pas encore la négociation collective, avec deux armes fortes bien que prohibées : l'interdit, qui consiste à "faire chanter" un patron (ou quelquefois tout le patronat d'un métier dans une ville) qui n'a pas accepté de renégocier rémunérations ou conditions de travail, en faisant défense aux compagnons d'y aller travailler ; et le "tric" (le *strike* anglais, le *Streik* allemand), c'est à dire la grève.

Le fait significatif dans la 1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle est que le compagnonnage a apporté une contribution décisive à l'élaboration du projet coopératif, en lui inspirant deux utopies fortes, déployées autour du thème du métier et de la nécessité d'une organisation qui permette aux ouvriers de l'exercer en liberté et en communauté. Première utopie : celle d'une association générale de tous les compagnons, puis autour d'eux de tous les ouvriers, dans des structures et des actions communes. On trouve ici les initiatives quelquefois contradictoires de Gosset, "père des forgerons", du serrurier Moreau d'Auxerre, du tailleur Grignon, le projet de "*L'Association des ouvriers de tous les corps d'état*" du cordonnier Efrahem (1833) ; et, sous l'inspiration directe du menuisier Agricole Perdiguier dit Avignonnais la Vertu, rénovateur du compagnonnage, le livre *L'Union ouvrière* (1843) où Flora Tristan proposait à tous les ouvriers de France de se rassembler dans une organisation unitaire où le travail serait réglé et contrôlé en détail par les ouvriers eux-mêmes et qui prendrait en charge les orphelins et les vieillards. Et deuxième utopie, comme une miniaturisation de la première, un engagement dans l'action associative (c'est à dire de l'association ouvrière de production), inspiré par un projet de statut coopératif où Agricole Perdiguier croisait, en 1847, à la fois les analyses et les propositions de Philippe Buchez et de Louis Blanc, lequel tenait à faire figurer son texte en annexe de l'édition 1848 de son livre *L'organisation du travail*.

322. L'élimination de la concurrence entre les ouvriers

Ce thème de l'organisation du travail a nourri une littérature abondante à la veille de la Révolution de 1848. Une grande partie de celle-ci tournait autour de l'association, appellation primitive de la coopération ouvrière. Ce qui est tout à fait significatif, c'est que c'est l'utopie populaire, portée en partie par les compagnons mais aussi par les organisations et comités plus ou moins clandestins représentant une corporation, une branche d'activité entière, qui lui donne une autre portée, plus générale : la destruction du principe de concurrence entre les ouvriers, qui fait d'eux-mêmes les artisans de la baisse de leurs revenus.

Contre ce principe de concurrence, trois stratégies, qui se combinent et s'emboîtent pour donner naissance à des tactiques très variées. - a) D'abord l'association défensive, qui pouvait combiner la négociation collective et l'action concertée de cessation du travail (la "coalition") sans éluder la prise de position politique, et qui constituait l'un - mais pas le seul - des axes stratégiques esquissés par le compagnonnage en attendant que le syndicalisme vienne prendre sa relève. - b) En deuxième lieu, l'organisation du marché (de la production) par les producteurs eux-mêmes, de façon massive et même monopolistique. L'hypothèse n'est pas que théorique : en septembre 1833, les 8.000 tailleurs en grève appuient le projet de création d'une association ouvrière, proposée par l'ouvrier Grignon, qui agira à la fois comme pré-syndicat pour tous les membres de la profession et comme

atelier central faisant travailler, au salaire réclamé aux maîtres, les ouvriers privés d'ouvrage, et seules arrestations et lourdes peines de prison bloquent le passage à l'acte ; et en novembre 1833 Jules Leroux, ouvrier compositeur, propose aux 5.000 membres de sa profession d'imiter les tailleurs et de créer par souscription un vaste établissement qui rendrait tous les membres de la profession propriétaires de leur instrument de travail et ferait crouler les autres ateliers. Agricola Perdiguer et Flora Tristan, mais aussi Grignon, Leroux et cent anonymes ont eu le mérite d'ouvrir le dossier d'un modèle coopératif où l'autogestion ouvrière s'étendrait de l'atelier à la branche et de celle-ci à l'ensemble de l'industrie, et se prolongerait en un double système de planification démocratique et de *welfare state* géré par les producteurs. - c) Et en troisième lieu, et à défaut ou en attendant de pouvoir donner corps à l'une et/ou l'autre utopies, celle, immédiatement à portée de main, de supprimer le principe de concurrence non pas dans ses effets (1^{er} projet), non pas non plus entre tous les ouvriers d'un même métier voire de tous les métiers (2^{ème} projet), mais à l'intérieur de l'entreprise, par un mécanisme d'atelier coopératif où la compétition serait remplacée par l'entraide.

Sans compter, et pas seulement pour l'anecdote, le lobbying politique de cette utopie de la concurrence abolie entre les ouvriers. En juin 1845, une longue grève de 5.000 compagnons charpentiers parisiens bloque toute l'activité du bâtiment. Arrestations, procès, dures condamnations contre les meneurs. Une délégation des compagnons va en cortège porter à l'illustre avocat et député légitimiste Berryer, qui avait sans succès mais généreusement défendu leurs camarades emprisonnés, un chef-d'œuvre, depuis appelé le Berryer, qui est un des plus extraordinaires résumés de toutes les beautés et subtilités de la charpenterie. Les compagnons ajoutent à leur discours un rappel des ravages opérés dans leurs budgets par la concurrence que les ouvriers se font entre eux pour obtenir et conserver un emploi. Et ils concluent en demandant à Berryer d'user de ses pouvoirs de législateur pour faire abroger la loi de l'offre et de la demande.

33. Le droit au travail, l'abolition du salariat et l'association

331. "La suppression du capital, du salariat et de leurs rapports réciproques"

La Révolution de 1848 a éclaté au milieu d'une crise économique grave. Le chômage de masse explique la fortune du thème du droit au travail, comme il explique et la tentative maladroite ou manipulatrice des ateliers nationaux et le désespoir qu'avait provoqué leur fermeture en juin 1848. Mais le thème même du droit au travail dissimule une équivoque. Pour certains, c'est le droit que chaque homme a d'obtenir de la Nation un emploi rémunéré et, à défaut, un revenu de substitution. Pour d'autres, une telle revendication est absurde et malfaisante, elle est l'équivalent d'une privation revendiquée d'autonomie et de liberté, d'une requête pour se faire reconnaître le droit d'être soumis à l'obligation de la corvée : c'est pratiquement en ces termes que *L'Atelier* (mars 1844) critique l'interprétation du droit au travail comme droit à un emploi assuré ou garanti par l'Etat, dans laquelle il dénonce "une idée essentiellement conservatrice de l'ancien état économique, état basé sur l'infériorité et l'exploitation des classes laborieuses" (juillet 1850). Mais il en propose une autre traduction (juillet 1850) : le droit au travail est d'abord le droit au fruit du travail ; et la condition pour jouir des fruits de son travail c'est "d'avoir les peines et les soucis de l'entreprise, ... de conquérir l'instrument même du travail, c'est à dire la terre, les matières

premières, le crédit..." Traduction pratique : le droit au travail, c'est à dire aux fruits du travail, postule l'association, c'est à dire la coopérative ouvrière. Marx tire de cette analyse une conclusion qui la valide et lui confère sa portée révolutionnaire : "Derrière le droit au travail, il y a le pouvoir sur le capital, derrière le pouvoir sur le capital l'appropriation des moyens de production, leur subordination à la classe ouvrière associée, c'est à dire la suppression du capital, du salariat et de leurs rapports réciproques" (*La lutte des classes en France*, 1850).

Pour l'utopie ouvrière, la suppression du salariat n'est pas seulement une conséquence logique du droit au travail. Elle est une requête qui prend son origine dans l'expérience même du monde ouvrier : sous l'ancien régime, le salariat était le statut des compagnons pour qui l'accès à la maîtrise s'était trouvé bloqué, des artisans déçus, des grimauds de boutique, le salaire était la rémunération des "journaliers et mercenaires", comme disait l'*Encyclopédie* : statut d'indignité. Quand, à la Constituante, dans la discussion des revenus à assurer au clergé en échange de la saisie de ses biens pour gager les assignats, Mirabeau disait : "Je ne connais que trois manières d'exister dans la société, il faut y être mendiant, voleur ou salarié", il voulait sans doute faire passer l'idée que le salaire est le terme générique qui désigne toute rémunération d'une activité socialement utile, et il se justifiait en disant des propriétaires qu'ils sont les premiers des salariés, leur revenu étant le prix que la société leur reconnaît dû parce qu'ils font travailler les autres. Mais les mots ne sont pas neutres, et l'énumération de Mirabeau suggère le mépris dans lequel l'état salarial était tenu.

A quoi s'ajoutait que, depuis la Révolution, le salariat inscrivait les ouvriers dans une situation de dépendance déguisée sous l'apparente égalité du droit des contrats, d'infériorité juridique devant le maître, et de "désaffiliation", c'est à dire de dissolution de tous les liens qui les rattachaient antérieurement à une communauté, depuis que les lois de 1791, durcies en 1834, avaient dissous et interdit toutes les institutions collectives de secours, d'action, de défense et d'entraide : confréries et compagnonnages, corporations et sociétés de secours mutuel, et plus généralement toutes les formes d'association et de "coalition".

D'où le caractère très spécifique du projet utopique : il n'est pas question seulement de prendre le contrôle du capital, pour s'assurer le droit à la juste rémunération du travail. Il faut aussi organiser l'entreprise sur un système de relations de travail qui élimine le salariat, à la fois comme mode de rémunération (en cela, révocation du postulat de Hobbes, dans le *Léviathan* (1651) : "la valeur d'un homme est, comme pour toutes les autres choses, son prix : c'est exactement ce qu'on en donne pour l'usage de sa force") et comme relation de dépendance. Toute l'histoire des coopératives de production est celle d'une démarche tâtonnante pour faire entrer cette utopie dans la pratique.

332. Le projet associationniste et sa décantation

L'utopie dite "associationniste" résume et englobe toutes ces utopies opératoires. L'association réclamée, proposée, chantée en 1848, c'est sans doute, d'abord, le droit de reconstruire les organisations collectives détruites depuis 1791, de faire échec à la conception strictement individualiste des rapports sociaux contenue dans le Code civil, de donner aussi bien aux travailleurs des institutions communes de représentation, de défense et de secours, qu'aux entreprises

collectives-autogérées un cadre juridique distinct de celui de la société de type capitaliste, d'organiser autour de ces institutions et entreprises les réseaux fédératifs nécessaires à leur protection et à leur développement. Mais c'est aussi une conception de l'ordre social. Pendant longtemps, les coopératives se sont constituées sous le nom d'associations, mais le concept initial d'association débordait celui de coopérative au sens spécialisé et technique où il est entendu aujourd'hui. C'était le nom d'un projet plus ambitieux, à la fois en extension (s'appliquant aux domaines aujourd'hui couverts par les institutions spécialisées de la coopération, du syndicalisme, de la mutualité, de l'action politique), et en intensité (avec une vocation "totale" ou "totalisante", sinon "totalitaire" comme le lui reprochaient certains, notamment dans l'Atelier, à organiser des formes communautaires de propriété et de vie).

La décantation a été assez tardive : ce n'est qu'au Congrès de Genève (1866) de l'Association Internationale des Travailleurs qu'un mémoire de la délégation française a pris ses distances par rapport à l'association entendue au sens de collectivité communautaire omnivalente, multifonctionnelle, fondant tous les intérêts individuels et absorbant toutes les personnes dans un système d'égalité absolue, et défini *a contrario* la coopérative comme une forme d'association sans doute, mais différente dans son essence, parce que postulant la liberté, fondée sur une base contractuelle et ordonnée à l'exaltation solidaire des forces et initiatives de chacun. Toutefois, la tentation communautaire, incrustant une gestion de type coopératif dans un projet de communauté globale assurant toutes les fonctions de la société civile à la place de celle-ci, n'a jamais complètement disparu de l'utopie coopérative pratiquée : sa dernière mais significative manifestation fut, dans les années 1943-1960, la création et le développement des communautés de travail dont l'apport n'avait pas peu contribué à revivifier la pratique des coopératives ouvrières "traditionnelles" quand ces communautés se fondirent en leur sein.

IV - Les utopies cléricales

41. Des utopies icariennes à des stratégies de développement

411. De Robert Owen aux Equitables Pionniers de Rochdale

Engels citait trois socialistes dits "utopiques" (*Socialisme utopique et socialisme scientifique*, extrait de l'*Anti-Dühring*, 1878), mais dans des termes qui interdisent de prendre ce qualificatif comme un sarcasme ("nous mettons notre joie à rechercher les germes de pensées géniales ...") : Owen pour l'utopisme anglais, Saint-Simon et Fourier pour l'utopisme en France. C'est la même "triade" que citait Pierre Leroux comme formant "l'aurore du socialisme" (*Lettre au Docteur Deville*, 1858).

Robert Owen fut connu en France par les *Lettres sur la coopération mutuelle et la communauté de tous les biens d'après le plan de M. Owen* publiées de 1826 à 1828 par Joseph Rey, magistrat grenoblois réfugié à Londres, et par *La révolution en esprit et dans la pratique*, qu'Owen adressa lui-même au gouvernement provisoire français de 1848 et fit diffuser "aux républicains rouges, aux communistes et aux socialistes d'Europe". Ses connivences implicites avec l'utopie coopérative française ne sont pas dans sa vision prophétique du *New Moral World* (1836-1844) annonçant le *millenium*, la nouvelle ère de mille ans de bonheur, et dans la coloration religieuse, celle des *rational religionists*, qu'il avait donnée dès 1838 au fond irreligieux de son

prophétisme social. Elles ne sont guère plus dans l'expérience et la chute de la communauté de New Harmony, dans l'Indiana (1824-1829), qui est comme un prélude des Icaries américaines de Cabet (à partir de 1847). Elle est principalement dans la caution que le chef d'entreprise prospère et l'expérimentateur social qu'il avait été donnait à deux thèmes. - a) Le premier est celui de la pertinence d'un modèle communiste, traduit en propriété collective du capital productif, thème retrouvé chez Cabet d'une part, où il est associé à l'hypothèse d'un communisme intégral avec communauté de vie, et chez Buchez et les rédacteurs ouvriers de l'*Atelier* d'autre part, où il s'exprime sous la forme du capital indivisible, c'est à dire de l'impartageabilité des réserves accumulées pour financer l'entreprise commune. - b) Le deuxième est celui de la possibilité du travail à la fois communautaire et attrayant : Owen avait eu dans sa filature de New Lanarck, comme administrateur, le philosophe Jeremy Bentham, dont la doctrine, mal résumée par le nom français d'utilitarisme, implique la recherche du plus grand bonheur pour le plus grand nombre, c'est à dire une communauté organisée de façon telle que la somme des plaisirs individuels y soit supérieure à la somme des peines : Bentham, relayé par Owen, est contemporain de Charles Fourier, et son cousin éloigné mais sans son génie.

Mais la postérité d'Owen ne lui a été qu'imparfaitement fidèle : elle s'est inscrite en Angleterre dans la création par quelques tisserands de la coopérative de consommation des Equitables Pionniers de Rochdale (1844), où se sont mêlés l'enseignement oweniste, la culture des sectes protestantes qui fourmillaient à Rochdale, l'expérience des coopératives du XVIIIème siècle et du Dr King, et le pragmatisme d'ouvriers réalistes. Mais le projet initial de ceux-ci, la *first law*, ne se limitait pas à la gestion et au développement d'une fonction de distribution de denrées nécessaires à la consommation familiale, il englobait la conquête de l'économie par cercles concentriques, d'abord la coopératisation du logement social, puis celle de la production industrielle spécialement par le *sponsorig* et le partenariat avec des entreprises cogérées par leurs ouvriers et les consommateurs, enfin de la production agricole. Cette stratégie de conquête était la traduction du projet communautaire (communiste) d'Owen, elle s'est repliée sur une ambition de développement économique unifonctionnel.

412. D'Etienne Cabet à la Société du Crédit au Travail

Etienne Cabet n'est pas cité par Engels parmi les utopistes dont l'enseignement méritait d'être gardé en mémoire par le socialisme scientifique. Il est vrai que, après avoir reconnu en lui un des inventeurs du communisme, Marx n'avait pas de mots trop durs pour lui : "communisme grossier", "communisme de caserne". Pourtant, il y a du Owen dans Cabet : le premier a connu le second et lui a sans doute infiltré son rêve américain, et ils partagent la même aventure d'un projet communautaire qui involue vers une technique de développement. De la double ingénuité de Cabet, celle de l'Icarie imaginaire décrite dans son *Voyage en Icarie* (1840) et celle des sept Icaries pratiquées, les sept colonies communistes créées par lui en Amérique, est issue la première expérience aboutie de développement coopératif fondé sur la maîtrise du crédit. Cabet avait un disciple, Jean-Pierre Beluze, ouvrier ébéniste, qui avait d'abord été la base arrière, en France, des expéditions américaines de son maître. Beluze avait épousé la fille de celui-ci, pour assurer les vieux jours de sa veuve, après la mort de Cabet et la ruine des colonies américaines. Tirant leçon de cette expérience, il relança son réseau d'affiliés sur un projet qui devint, en 1863, la *Société du crédit au travail* : en même temps caisse d'épargne pour les travailleurs, société de crédit mutuel entre ses membres et banque de

crédit et d'escompte pour les sociétés coopératives, mais aussi, en pointillé, centre d'échange d'expériences, foyer d'initiatives coopératives, et quartier général d'une stratégie de développement coopératif : on pense à une sorte d'anticipation de la *Caja Laboral Popular* de Mondragon. Ce fut la première réalisation effective et efficace d'un vieux projet de l'utopie associative, l'instrument d'une résurrection du mouvement coopératif et le signe d'un passage sans rupture de la coopération romantique à la coopération réaliste.

42. De la critique de la civilisation au modèle participatif : Charles Fourier et sa postérité

421. Quatre entrées dans le système phalanstérien

Charles Fourier est salué par Engels comme "maniant la dialectique avec autant de puissance que son contemporain Hegel". Une accumulation d'anticipations déconcertantes, le paradoxe poussé jusqu'à la provocation, la manie des dénombrements et des classifications fastidieuses, sont comme les buissons qui rendent difficile l'accès des quatre entrées dans son œuvre, au moins dans la partie de celle-ci qui définit l'organisation de l'institution phalanstérienne. - a) La première est la critique économique, dénonçant dans le système marchand capitaliste la concurrence, le commerce mensonger, un mécanisme qui fait que la pauvreté (le chômage) naît de l'abondance même. - b) La deuxième est la critique sociale, qui dénonce l'inaptitude de la "civilisation" à percevoir que la mise en commun des inclinations ou prédilections de chaque individu pour un genre particulier de travail représenterait le moyen de pourvoir aux besoins de tous. - c) La troisième est la découverte de trois ressorts de l'efficacité économique, celui du travail attrayant, celui du travail varié, celui de l'autocomposition des équipes de travail (application du principe plus général de l'attraction). - d) La quatrième est celle de l'association des producteurs en équipes dites phalanges, regroupées en entreprises communautaires dites phalanstères, ceux-ci assurant et un cadre de vie et une organisation du travail optimisant la satisfaction des désirs de tous. Particularité : de tous les systèmes utopiques du XIX^{ème} siècle, celui de Fourier est le seul à ne pas fonder l'association sur la propriété collective. Fourier dispose que dans le phalanstère les associés ne seront pas salariés mais rétribués par dividende (par partage des résultats et non par charge d'exploitation). Mais il complète en calculant le dividende en fonction du travail, du "talent" c'est à dire de l'initiative et de la participation à la gestion, et du capital : ce qui postule le droit de propriété privée sur les capitaux fixes (les actifs), même si elle est exercée en commun, et la persistance de niveaux différents de richesse et de dignité.

422. Des applications déclinées

Sous la réserve de cette observation, le système conceptuel est puissant, il a fasciné des disciples nombreux appartenant à toutes les classes sociales, il a eu des traductions très concrètes. Pas seulement les quelques tentatives de phalanstères en France, mais aussi en Amérique, Algérie, Roumanie, qui sont comme les répétitions des aventures owenistes ou cabetistes. Mais, comme cela s'était produit dans la déclinaison du rêve cabetiste en réalité beluzienne, il a connu aussi des applications déclinées et fait naître des lieux de mémoire : le Commerce véridique et social de Michel-Marie Derrion à Lyon, le Familistère de Jean-Baptiste Godin à Guise qui fut longtemps la Mecque des supporteurs de la participation salariale à l'entreprise, ... et la

Chambre consultative des associations ouvrières de production, née en 1884, nom initial de la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production : son premier secrétaire général, qui fut aussi quelques années secrétaire général de l'Union centrale des coopératives de consommation, l'ouvrier peintre Henri Buisson, gérant de la SCOP de peinture Le Travail, fouriériste convaincu, lui avait donné comme devise la formule "travail, capital, talent", qui désignait précisément chez Fourier le mode de rémunération participative des membres.

C'est cependant la réduction du fouriérisme à un système "participationniste" qui caractérise le plus l'action des disciples de Fourier : Considérant ne s'est pas contenté de faire disparaître de l'œuvre publiée du maître les prétendues extravagances sur la liberté des mœurs qui doit, après l'achèvement de la période dite "civilisation" (l'actuelle, aussi peu civilisée que possible) assurer le bonheur de tous dans les ères successives du "garantisme", du "sociantisme" et de l'harmonie. Il a mis en parallèle les droits symétriques et conjoints du capital et du travail (*Théorie du droit de la propriété et du droit au travail*, 1844), et son ami le fouriériste François Vidal proposait en 1846 (*De la répartition des richesses ou de la justice distributive en économie sociale*) un système de distribution des bénéfices entre le capital et le travail proportionnellement au poids relatif des intérêts obligataires d'abord versés aux actions et des salaires fixes des ouvriers : formule qui s'est trouvée appliquée par Godin dans le Familistère de Guise, et que la loi coopérative basque d'aujourd'hui permet d'appliquer dans certaines coopératives du groupe de Mondragon.

43. De l'économie critiquée au service de "la classe la plus nombreuse et la plus pauvre", Saint-Simon

431. Henri de Saint-Simon et sa postérité non coopérative

A l'inverse de Fourier, Cabet, Owen et leurs disciples, postérités et dissidences, c'est à peine si l'on peut dire d'Henri de Saint-Simon qu'il est un utopiste : il n'a jamais proposé des Arcadies abritant un pouvoir consensuel et vertueux, des formes de vie communautaire soustraites à la contagion de la société dominante, l'égalité absolue, la propriété collective. Mais sa critique dévastatrice du désordre établi où le pouvoir appartient aux oisifs et non aux "producteurs", sa philosophie de l'histoire qui tire de la désorganisation qui a suivi l'effondrement du système féodal en 1789 les prémices d'une société nouvelle consacrant l'avènement des travailleurs, sa philosophie de l'organisation politique qui ne repose pas sur la dissociation de la société civile et de l'Etat mais annonce l'idée d'une Nation gérée comme une entreprise, où la société industrielle (signifiant : ordonnée à la production de richesses utiles, de valeur ajoutée) se confond avec l'association industrielle (celle-ci embrassant toute la société) et où l'administration des choses remplace le gouvernement des hommes, son insistance pour que cet associationnisme généralisé, parce que là est la tâche la plus urgente, soit mis au service "de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre" : toute son œuvre ne concerne pas directement les coopératives ouvrières, tant elle reste floue sur le concept d'association, mais elle leur donne la référence d'une pensée moderne, d'une vision globale de la société, d'une dynamique politique et sociale où elles trouvent tout naturellement leur place.

Œuvre qui laissait cependant à chacun le soin d'en tirer les déductions et applications de son choix. Il y en eut au moins quatre familles, qui se sont développées après la mort de Saint-Simon : la branche mystique et mystico-érotique des disciples formant la communauté

de Ménéilmontant, et qui évolua ensuite en branche entrepreneuriale, où prit naissance la plus grande partie des entrepreneurs de banque et de réseaux (navigation maritime, canal de Suez, chemins de fer) du Second Empire et des débuts de la III^{ème} République ; la postérité féministe, avec Flora Tristan, Jeanne Deroin, Pauline Roland, plus proche de l'utopie coopérative parce que ces militantes, dont le rôle important est une caractéristique jamais renouvelée des années 1840-1850, ont eu une influence décisive dans l'éclosion de l'associationnisme ouvrier sous toutes ses formes ; la branche socialiste, illustrée en particulier par Pierre Leroux, le génial Leroux disait Marx à Feuerbach en 1843, et Philippe Buchez et ses élèves ; à la jointure de la 1^{ère} et de la 3^{ème}, un saint-simonisme échappant de justesse, après y avoir succombé, aux extravagances de Ménéilmontant sans pour autant se convertir au capitalisme pur et dur, on pense à Olinde Rodrigue proposant en 1848 un modèle d'association capital-travail assez comparable au projet contemporain du fouriériste François Vidal.

432. La postérité coopérative de Saint-Simon : Leroux, Buchez, *L'Atelier*, Louis Blanc

Pierre Leroux, ouvrier typographe, inspirateur de George Sand, (qui l'appelait son frère et maître dans la préface de *Spiridon*), inventeur du mot "socialisme" (qui, entre parenthèses, ne signifie rien d'autre, étymologiquement que la science, la doctrine et la pratique de l'association) se disait lui-même (*L'espérance*, 1858) le continuateur de Saint-Simon, Fourier et Owen. Il ne se contenta pas de prêcher la coopération ouvrière (par exemple par sa participation à l'appel lancé par son frère Jules aux ouvriers compositeurs en 1833, ou dans ses discours aux banquets de la Société typographique) et de créer lui même dans la Creuse une communauté agricole et une coopérative d'imprimerie. Au nom du double principe de solidarité universelle et d'égalité dans la différence, il propose d'associer les individus sur le fondement de la propriété communautaire (coopérative) du capital mais en fonction de leurs affinités, de leurs complémentarités, et le travail lui-même doit devenir attrayant et source de plaisir grâce à une organisation nouvelle que rend possible la rupture du lien entre propriété, pouvoir et profit.

Philippe Buchez est, de tous les clercs de l'utopie coopérative, le plus réaliste. Son socialisme est nourri de Saint-Simon, mais, alimenté par ses discussions avec les ouvriers parisiens, son rôle consiste à leur renvoyer, clarifiée et précisée, l'écriture de leur parole. C'est ainsi qu'il rédige le pense-bête le plus simple, le plus dépouillé et le plus pratique qui se puisse imaginer de l'action associationniste (*Moyen d'améliorer la condition des salariés des villes*, publié dans le *Journal des Sciences Morales et Politiques*, déc. 1831). Il l'enracine non dans une philosophie de l'histoire ou une théologie de la classe ouvrière, mais dans une vision de clinicien (il était médecin). Le diagnostic est d'abord que le malheur de la classe des travailleurs est que l'entrepreneur prélève sur le produit de leur travail une rémunération injustifiée et excessive. Il relève ensuite la répartition de la classe ouvrière en deux catégories, celle des ouvriers à haute culture professionnelle, pouvant travailler sans capitaux fixes trop coûteux, et celle des ouvriers à métier moins élaboré, condamnés à travailler dans des fabriques à équipements lourds. La thérapeutique, fondée sur l'enquête auprès des ouvriers, vise dans l'un et l'autre cas à obtenir la restitution aux ouvriers du prélèvement indûment opéré sur leur travail. Elle est adaptée à chacune des deux catégories : à la seconde est prescrite (en attendant que la situation permette de lui appliquer la thérapeutique de la première) la constitution d'une force de négociation de type syndical, l'association de représentation,

défense et discussion collectives ; à la première est conseillé le recours à la coopérative ouvrière de production, mais le médecin définit clairement les quatre conditions à laquelle elle doit obéir pour ne pas reconstituer le mal qu'elle entend guérir : a) travailleurs se constituant ensemble entrepreneurs, c'est à dire éliminant à la fois l'intermédiation de l'entrepreneur entre eux et le marché et l'émergence en leur sein d'une fonction d'entrepreneur-employeur distinct des associés ; b) financement de l'entreprise non par des apports en capital-actions qui reconstitueraient une forme de propriété privative et spoliatrice des instruments de production, mais par des réserves collectives et impartagables, à la fois instrument opératoire et représentation symbolique d'une forme de propriété collective ou d'apropriété privée ; c) rémunération des associés aux conditions habituelles de la profession (sans préjudice des éventuelles répartitions de bénéfices faites en plus, mais en proportion du travail fourni et pas des éventuels apports financiers) pour éviter que la coopérative, en jouant le dumping des salaires, ne devienne instrument pervers de concurrence pour les autres ouvriers ; d) admission de tous les travailleurs occupés dans l'atelier social à la qualité d'associés, pour éviter la reconstitution d'une classe d'exploitants abusant d'une classe d'exploités. L'œuf de Colomb ...

Buchez eut à son tour des disciples et des relais. En première ligne, les ouvriers rédacteurs du journal *L'Atelier* (1840-1850), parmi eux le sculpteur sur bois Anthime Corbon et de façon plus occasionnelle les compagnons Perdiguier et Moreau. Pendant dix ans, *L'Atelier*, outre ses informations et analyses économiques, politiques, sociales, polit et repolit le projet buchézien, affutant argumentation, critique des critiques et modes d'emploi. Ce modèle survécut à l'élimination darwinienne des autres modèles. Le vieil avocat Auguste Ott, buchézien fervent, qui avait été membre du Conseil d'encouragement des associations ouvrières en 1848, l'avait rappelé en juillet 1900 au premier Congrès de la Chambre consultative des associations ouvrières de production, dans les termes mêmes de son *Traité d'Economie sociale* de 1851. La loi du 19 juillet 1978, qui a défini le statut moderne des SCOP, en est directement inspirée.

Il faut enfin signaler un rebondissement mais en même temps une déformation du modèle buchézien chez Louis Blanc. Quand celui-ci avait proposé dans les éditions succesives de *l'Organisation du travail*, puis au Gouvernement provisoire de la IIème République, ce qu'il appelait *L'Atelier Social*, il visait en fait la coopérative buchézienne. Il la complétait par un système d'aides publiques destinées à permettre sa mise en orbite ("l'Etat, banquier des pauvres"), et l'articulait en réseaux fédératifs. Mais le projet se séparait du paradigme buchézien sur plusieurs points : l'Etat était investi d'un droit d'intervention étendu ; le réseau fédératif devait finir par se boucler en un système où à chaque métier aurait correspondu une seule coopérative ; la société était ouverte aux capitaux extérieurs, cependant écartés de l'éligibilité et de la répartition des bénéfices ; les rémunérations n'étaient plus fonction du travail fourni, mais égalitaires, en application du principe "de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins", rupture d'ailleurs avec le principe saint-simonien "à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres". *L'Atelier* avait sévèrement critiqué ces déviations. C'est miracle que la dramatique aventure des ateliers nationaux, les "rateliers nationaux" comme disaient les opposants, caricature délibérément trompeuse des ateliers sociaux de Louis Blanc, n'ait pas eu raison de l'utopie coopérative.

V - L'utopie critiquée

51. La critique d'une anticipation qui va plus vite que l'histoire, Karl Marx et Friedrich Engels, ou l'utopie ajournée

511. Quelques textes mis en ordre

La relation de Marx et Engels à l'utopie coopérative commence en 1844 : la même année, Engels publie son inventaire-apologie dit *Description des colonies communistes récemment constituées et actuellement existantes* ; et Marx rédige les notes dites *Manuscrits parisiens*, ou *Ebauche d'une critique de l'Economie politique* : il n'y cite pas explicitement les coopératives, mais son analyse du travail aliéné qui transforme l'essence de l'homme en simple moyen de sa subsistance, et de la propriété privée, facteur de l'auto-aliénation et qui ne se dépasse que dans le "communisme" comme "appropriation réelle de l'essence humaine par l'homme et pour l'homme", peut être considérée comme la base philosophique d'un projet communautaire-autogéré. Mais à partir de ces deux textes fondateurs, les analyses et prises de position de Marx et Engels se développent sur trois thèmes assez différents.

Le premier est celui du soutien de l'hypothèse coopérative. Il est traité dans au moins trois séries de textes. - a) d'abord l'affirmation de la paternité reconnue des socialistes utopiques, ainsi, en 1845, de Marx complété marginalement par Engels, *La Sainte Famille ou critique de la critique critique* mentionne avec faveur les proto-communistes tandis qu'en 1878 Engels rappelle la fécondité des apports de Saint-Simon, Fourier et Owen (*Socialisme utopique et socialisme scientifique*); - b) une approbation sans réserve, dans Marx, *La guerre civile en France*, 1871, du décret de la Commune de Paris sur la remise aux associations d'ouvriers des ateliers ou fabriques qui avaient fermé, avec cette analyse que les associations coopératives, sous certaines conditions, pourraient remplacer le capitalisme et qu'alors elles seraient "du communisme, du très possible communisme" ; - c) de même une analyse figurant dans *Le Capital* (1865), qui souligne que, si les usines coopératives des ouvriers sont contraintes de reproduire le mécanisme capitaliste d'accumulation du capital, la contradiction entre travail et capital n'en est pas moins supprimée, et qu'elles révèlent qu'à un certain degré de développement des forces productives et des formes sociales correspondantes un nouveau mode de production peut surgir.

Le deuxième est un engagement dans la propagande en faveur des coopératives, un encouragement donné à la classe ouvrière d'en soutenir la création et le développement : c'est exprimé avec force dans les textes (*Adresse inaugurale* et *Manifeste*) rédigés par Marx pour la réunion constitutive de la 1ère Association Internationale des Travailleurs (Londres, 1864). Engagement et encouragement renouvelés de façon explicite dans un autre texte de Marx au congrès de l'Internationale l'année suivante à Genève. Mais engagement et encouragement pas exempts de nuances : l'expérience reste partielle, elle peut être subvertie par des alliances contre nature, et surtout elle ne peut se déployer que sous un pouvoir politique conquis par la classe ouvrière. Ces restrictions ne neutralisent sans doute pas la reconnaissance de la coopération ouvrière comme objectif et moyen de l'action ouvrière, elles annoncent aussi des réserves plus fortes.

Celles-ci constituent la troisième série de textes, qui vont jusqu'à la condamnation du modèle coopératif. Ainsi : - a) entre l'approbation de *la Sainte Famille* et celle du *Capital*, la brutale condamnation des "petites Icaries" dans le *Manifeste du Parti communiste* (1848) ; - b) en 1875, Marx, dans la *Critique du programme de Gotha*,

condamnait sévèrement la reprise du thème lassallien de la création de coopératives ouvrières, de type buchézien mais appuyées par l'Etat selon le projet de Blanc, par le Parti socialiste ouvrier qui venait de naître de la fusion de l'Association générale des travailleurs allemands de Lassalle et du Parti ouvrier social-démocrate de Bebel et Liebknecht, mais il fondait sa condamnation sur l'immaturation de la classe ouvrière allemande et l'absurdité de demander pour elle le soutien d'un Etat bismarckien réactionnaire ; - c) en 1878, dans le même *Anti-Dühring* où il reconnaissait le caractère génial des analyses de Saint-Simon, Fourier et Owen, Engels dans le même sens soulignait que la coopération n'était pas condamnable en tant qu'utopie, mais parce qu'elle était une anticipation en avance sur les possibilités objectives de son temps.

512. L'association ouvrière, matrice d'une société future

Cette analyse permet de clarifier l'apparente contradiction des positions de Marx et Engels. Marx, au nom de la reconnaissance de l'auto-praxis, de la spontanéité créatrice de la classe ouvrière, refusait de se substituer à elle et de lui proposer "des recettes pour les marmites de l'avenir" (*Capital*, postface de la 2^{ème} édition allemande). Pour l'immédiat, il voyait dans les coopératives ouvrières, comme d'ailleurs dans les sociétés anonymes, des formes de transition entre le mode de production capitaliste et le système d'association (*Capital*). Ce qui était condamnable à ses yeux était moins la formule elle-même que la précipitation à la recommander comme un remède miracle dans n'importe quelle situation historique : justifiée dans la situation révolutionnaire d'un Etat ouvrier-socialiste comme la Commune de Paris, elle est condamnée dans une situation quasi-féodale et un Etat réactionnaire comme la Prusse de la même époque. La différence de position dans les deux situations fait écho à l'objectif assigné aux prolétaires de "renverser l'Etat pour réaliser leur personnalité" (*L'idéologie allemande*, 1846). Tant que cet objectif n'est pas atteint, dans une phase antérieure de développement, le "socialisme critico-utopiste" ne peut qu' "émousser la lutte des classes" (*Manifeste*, 1848). Le renversement de l'ordre social réalisé, l'utopie associationniste devient réalisable, elle est même probablement le modèle que choisira spontanément le prolétariat dès lors confondu avec l'ensemble de l'humanité : "Les hommes, maîtres enfin de leur propre mode d'association, deviennent maîtres de la nature, maîtres d'eux-mêmes, - libres" (Engels, *Socialisme utopique et socialisme scientifique*), et ce qui était utopie devient réalité (ainsi, Marx, *Idéologie allemande*, récupération du thème fouriériste du travail- divertissement dans une société communiste qui "permettrait de faire une chose aujourd'hui, une autre demain, de chasser le matin, pêcher l'après-midi, élever le bétail le soir et critiquer après le dîner sans devenir jamais chasseur, pêcheur, éleveur ou critique"). La réponse de Marx à Vera Zassoulitch (1881) confirme l'hypothèse de sa croyance en une utopie qui, le moment venu, pourra s'incarner dans les formes renouvelées de la tradition communautaire. Mais, en termes de calendrier, elle met en question l'attentisme prudent de la *Critique du Programme de Gotha*. Elle admet que l'enchaînement dialectique doctrinal, qui exigeait que le passage du communisme primitif au socialisme se fît au prix non négociable de la phase du capitalisme donnant naissance à sa négation, le prolétariat, puisse être raccourcie par le passage direct du communisme primitif à une forme communiste supérieure. Elle peut être considérée comme validant *a posteriori* l'encouragement de la Première Internationale à appuyer le développement des associations de production comme matrices de ce socialisme futur.

52. La critique du radicalisme communautaire ou communiste :
Pierre Joseph Proudhon ou l'utopie refondée

521. Les éléments de la construction proudhonienne

Proudhon avait commencé par une proclamation de foi dans l'utopie associationniste : cf. son *Toast à la Révolution* : "Révolution de 1848, comment te nommes-tu ? - Je me nomme le droit au travail. - Quel est ton drapeau ? - L'Association". Mais, très vite, il se déclare hostile aux faiseurs d'utopies, voulant construire un système social sur le seul sentiment de la fraternité, au communisme, porteur de risques incontrôlables de tyrannie, à Fourier, "le plus grand mystificateur du siècle", à Buchez, dont le projet repose sur "une relation inégalitaire de dévouement", à Louis Blanc et à son atelier social sous tutelle de l'Etat (*Système des contradictions économiques, ou Philosophie de la misère*, 1846). Il fonde son socialisme sur des notions, qui, cependant, n'écartent pas l'hypothèse coopérative (*Qu'est-ce que la propriété ?* 1840) : la critique de la propriété qui donne un droit "d'aubaine", de revenu sans travail, mais elle ne porte que sur la propriété des biens de production et n'exclut pas un droit à la "possession", qui peut être émancipatrice ; la critique de l'appropriation gratuite des forces productives, qui permet aux capitalistes de récupérer à leur exclusif profit la plus-value, la sur-valeur, qui naît de la coopération organisée de la force de travail et qui est égale à la différence entre la valeur de ce travail due à son caractère social, collectif, et le prix payé aux ouvriers pour la vente de la force de travail de chacun d'eux ; la critique de l'inégalité dans les échanges. Mais les bases philosophiques des utopies de son temps lui paraissent faibles. Il part (*De la création de l'ordre dans l'humanité*, 1843) de la constatation du pluralisme fondamental du monde social et moral, comme du monde naturel, fait de la combinaison d'éléments multiples et autonomes ("se distinguer pour être") mais solidaires et associés ("s'unir pour être plus") et les utopies portent le même péché originel que le capitalisme, l'absolutisme uniforme. Inversement, l'analyse objective des associations coopératives de production et de consommation existantes le conduit à réexaminer leur contribution à une démocratie industrielle articulée en associations de producteurs et de consommateurs, groupées en ensembles mutuellistes (d'échanges réciproques, de réseaux dont les membres se garantissent réciproquement service pour service, crédit pour crédit) qui culmineraient en une "fédération industrielle" (*Manuel d'un spéculateur en bourse*, 1857). Le mutuellisme de Proudhon combine rapports de réciprocité et rapports de solidarité, il vertèbre le possible schéma coopératif et fait de lui un cas particulier d'un progrès plus général.

C'est ce projet qui lie trois éléments majeurs de la construction proudhonienne. - a) Le premier est le projet de création d'une "Banque du Peuple" (1849), flanquée de deux "syndicats" rassemblant l'un les associations libres de producteurs et leur répartissent le travail, l'autre servant de magasin de gros pour les associations de consommateurs, et assurant la solidarité et la solvabilité de l'ensemble par "la commandite mutuelle et réciproque". La condamnation de Proudhon à plusieurs années de prison pour délit de presse empêcha le projet de décoller, et sans doute de s'écraser au décollage du fait de sa combinaison avec une utopie adventice, celle de la suppression de la monnaie, comme dans le projet symétrique d'Owen. Il faut cependant y voir à la fois une anticipation du projet que Beluze devait lancer quinze années plus tard, et une invention comparable, mais plus fortement théorisée si elle a eu le grand tort de tourner court, aux inventions contemporaines de Schulze-Delitzsch et plus encore Raiffeisen en Prusse. - b) Le deuxième est que, à la différence de Marx qui fonde

son œuvre sur la matière et l'histoire, et le mode de propriété qui génère son contraire dialectique (le capital dialectiquement nié par le prolétariat), Proudhon fonde la sienne sur le travail, substance et axe de l'économie, et dont l'action collective est à la fois la source de la plus-value indûment confisquée par les capitalistes et le fondement du droit à l'autogestion autonome des travailleurs. - c) Le troisième est la réorganisation de la société sur la base fédéraliste, d'un côté la République fédérative qui dirige la société politique, de l'autre la Fédération agricole-industrielle qui régule la société économique mutuelliste en intégrant et mettant en relation d'échange et d'appui réciproques les coopératives d'agriculteurs telles que les fruitières, les coopératives de consommateurs et les coopératives de producteurs industriels (*Le principe fédératif*, 1863).

522. Une introduction à la coopération réaliste

Ces éléments se combinent dans la réflexion sur la coopération ouvrière. Dans *Philosophie de la misère* (1846), elle est citée comme moyen de disposer des fruits de son travail, essence de la liberté, et l'organisation du travail qu'elle représente est à demander à un système mutuelliste de garantie (curieusement, cette partie de la thèse de Proudhon, laquelle est dans son ensemble articulée autour du thème de la valeur et de l'échange, échappe à la volée de bois vert que Marx lui administre dans *Misère de la philosophie*). Dans *l'Idée générale de la Révolution* (1851), Proudhon estime que l'association de production doit sortir du cercle des métiers traditionnels et des activités aux confins de l'artisanat, pour se projeter "dans les grands départements de l'industrie qui sont son apanage". Mise en garde angoissée dans le *Manuel du spéculateur à la bourse* (1853) : la question posée aux travailleurs est de savoir si le travail peut "commanditer les entreprises" et si leur propriété et leur direction peuvent devenir collectives. "Si (cette) question est affirmative, un monde nouveau s'offre à l'humanité ; si elle est négative, le prolétaire peut se le tenir pour dit ; qu'il se recommande à Dieu et à l'Eglise ; il n'y a pour lui, en ce bas monde, point d'espérance". Et, en conclusion, dans les dispositions testamentaires que constitue *De la capacité politique des classes ouvrières en France* (1864, publié en 1865 au lendemain de la mort de Proudhon), le moyen opératoire : "Etendez aux associations travailleuses prises pour unité le principe de la mutualité ..."

L'utopie critique de Proudhon a été dite une introduction à la coopération réaliste. D'abord parce qu'elle l'a insérée dans un référentiel qui lui a longtemps été commun avec le syndicalisme, la coopération de consommation et de crédit, la mutualité, et une partie de la pensée et de l'action politique mais aussi de la réflexion pédagogique sous la IIIème République. Aussi parce qu'elle a proposé des modèles organisationnels que les héritiers des utopistes du XIXème siècle lui ont empruntés sans trop reconnaître leur dette : le fouriériste Buisson avait fait adopter par la néo-bucheziennne Chambre consultative des associations ouvrières de production, d'une part la création d'une Banque coopérative des sociétés ouvrières de production, avatar du projet avorté de Proudhon plus que de celui de Beluze et ancêtre de la Banque Française de Crédit Coopératif ; et celle d'une société d'assurance à méthodes mutuelles, le Garantisme ; de même on peut trouver plus que des traces de l'influence proudhonienne dans la structuration des mouvements coopératifs en réseaux qui reproduisent la triple hypothèse du fédéralisme politique, du fédéralisme professionnel et du fédéralisme régional ; proudhonienne enfin l'idée, qui se trouva réalisée un temps trop court en la personne d'Henri Buisson, de la coopération de production et de la coopération de consommation combinant

leurs actions dans un ensemble fédératif esquissé dans le projet de "Syndicat de la production et de la consommation".

VI - L'utopie coopérative à l'épreuve des idéologies concurrentes

61. Les idéologies du pouvoir ouvrier

611. Les congrès de Paris, Lyon, Marseille

A la phase historique d'élaboration de l'utopie coopérative et d'expérimentations brouillonnes a succédé, dès la fin du XIX^{ème} siècle, une phase de réalisation plus méthodique, sur un modèle simple, le modèle buchézien, qui a peu à peu supplanté les modèles alternatifs. Symétriquement, la coopération ouvrière de production comme utopie non plus verbalisée mais effectivement expérimentée a été exposée, non plus aux agressions de l'Etat gardien de la propriété privée, mais à la contestation ou à la récupération par les nouvelles idéologies dominantes.

Ces idéologies se sont épanouies d'abord dans la classe ouvrière elle-même. Sans doute nées comme des utopies, elles se sont dégradées en idéologies quand la mystique qui les nourrissait a été dévorée par la politique à laquelle elle avait donné naissance, et avant même que leurs militances ne fussent confisquées par des bureaucraties ordonnées à leur propre justification comme fins en elles-mêmes. Cette contestation de la coopération ouvrière, ou plutôt de son autonomie nécessaire à la réalisation de son hypothèse d'autogestion décentralisée, par le mouvement ouvrier lui-même a pris deux formes.

La première a été, au terme des trois premiers congrès ouvriers de Paris, Lyon et Marseille (1876, 1878, 1879), la prise du pouvoir par la faction guesdiste, qui, au nom d'une lecture étroite et dogmatique du marxisme, subordonnait toute action ouvrière à la conquête du pouvoir d'Etat en vue de préparer la dictature du prolétariat. Les coopérateurs étaient sommés de mettre leur action au service de cet objectif, le développement de leur projet de propriété collective et d'autogestion démocratique n'était plus justifié que dans la mesure où il permettait de rassembler des moyens pour l'action politique. En dehors de cette fonction, c'était la condamnation cent fois répétée par Jules Guesde de "la voie mensongère de la coopération". Cette position était d'ailleurs plus dogmatique que celle des socialistes d'autres pays européens, et elle devint un des thèmes où Jean Jaurès se sépara de Jules Guesde pour se trouver plus à l'aise avec le typographe, déporté de la Commune et député socialiste de Paris Jean Allemane, lui même créateur d'une coopérative et vrai inspirateur de Jean Jaurès pour l'appui à la création de la Verrerie ouvrière d'Albi. Mais il fallut de longues années à Benoît Malon, parti des mêmes présupposés que Guesde (cf. *Histoire du socialisme*, 1879), pour rejoindre les positions de Charles Gide d'un côté, de Jean Jaurès et Albert Thomas de l'autre (*La Revue Socialiste*, *passim*, à partir des années 1890-1895).

La condamnation de la coopération par le troisième congrès ouvrier (de 1879), le renouvellement de cette condamnation par celui du Havre en 1880 avec cette conséquence que les coopérateurs quittèrent alors le Parti ouvrier, laissèrent des traces : c'est le rejet de la coopération par la fraction paraissant alors la plus avancée du mouvement ouvrier qui a conduit les coopérateurs à accepter les avances du personnel politique républicain. Aux congrès ouvriers de 1879 et 1880 succède, de leur côté, la création en 1884 de la Chambre consultative des

associations ouvrières de production, sous le patronage et sur les conseils de Waldek-Rousseau.

612. Le congrès d'Amiens

La deuxième forme a été la double prise de position du syndicalisme, spécialement au Congrès d'Amiens de la CGT (1906) : au nom de l'indépendance proclamée à l'égard de l'Etat, refus de la soumission aux partis politiques, même ouvriers, même au nom de l'aide à la conquête du pouvoir d'Etat ; et affirmation que c'est "le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, (qui) sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de la réorganisation sociale" (même thème chez Fernand Pelloutier, Bourses du travail) : d'où une autre idéologie, celle du pouvoir syndical assumant les pouvoirs économiques, prenant en charge la vocation de la fédération agricole-industrielle de Proudhon ; et en pratique les tentatives de création de coopératives sous contrôle syndical, mais sans résolution préalable du problème posé par la coexistence d'un pouvoir extérieur centralisé et de l'aspiration à une auto-gestion ouvrière décentralisée.

Ces deux utopies transformées en idéologies du pouvoir politique et du pouvoir syndical avaient en commun de contester la prétention de l'utopie coopérative à représenter une alternative au système de la propriété capitaliste et de l'exploitation par celle-ci de la force de travail des salariés. L'utopie coopérative n'a pas tenté de démonter les fondements théoriques de ces positions et de démontrer que les systèmes de subordination qu'il lui était demandé d'accepter, tout justifiés qu'ils fussent au regard d'une utopie du pouvoir ouvrier, ne faisaient que mimétiser le modèle antérieur du statut salarial, et révoquaient l'hypothèse fondatrice du contrôle de l'accumulation capitaliste et de la répartition de la plus-value par l'autogestion décentralisée. Cependant, et paradoxalement, cette utopie coopérative pratiquée s'est assez bien accommodée de l'un et de l'autre systèmes, elle a digéré les associations ouvrières qu'ils ont suscitées, et même s'est culturellement sinon économiquement enrichie de ces apports, mais elle est restée, dans sa praxis inchangée, identique à elle-même.

62. Les idéologies du système politique dominant

La République de 1875 avait en matière de coopération un projet politique tout différent de celui de la République de 1848. Celle-ci a pu apparaître, de février à juin 1848, comme mobilisant ses forces politiques et l'adhésion du peuple pour installer l'association au cœur de l'organisation sociale et régler par son moyen les problèmes du paupérisme, de la désaffiliation, de la planification économique et du *welfare state*. Celle-là reprend après l'amnistie des Communards (1880) le fil d'une autre politique, celle du chapitre 2 de la IIème République (après juin 1848) et semblablement celle de l'Empire libéral (de 1864 à 1870).

La 2^{ème} République, après la liquidation des Ateliers nationaux, n'avait plus fait de l'Association le cœur de son projet politique, mais elle avait organisé un système d'aide aux associations entre ouvriers ou entre ouvriers et patrons (Conseil d'encouragement pour les associations ouvrières, créé sur proposition de l'ateliériste Anthime Corbon). De même, après le virage libéral de l'Empire, un double paternalisme entoure de sa bienveillance les coopératives renaissantes : celui du monarque, ainsi l'octroi d'un statut légal par la loi de 1867 et l'appui de Napoléon III à la création d'une société de crédit dite Caisse des

Associations ; et celui de l'*establishment*, ainsi la création de la Caisse d'escompte des associations populaires, Léon Walras et Léon Say.

La II^{ème} République avait commencé par institutionnaliser la subversion. Comme dans son deuxième acte ou sous l'Empire libéral, la III^{ème} s'efforçait de la canaliser. Après Audiganne, haut fonctionnaire de l'Empire libéral, Barberet, haut fonctionnaire de la III^{ème} République, a semblablement porté et mis en œuvre, avec une bienveillance d'ailleurs sincère et désintéressée, l'aide aux coopératives comme un moyen de détourner la classe ouvrière des "dangereuses séductions du socialisme", mais aussi comme un instrument de resocialisation, faisant rentrer les désaffiliés dans le sein de la communauté nationale et leur donnant, parallèlement à l'instruction publique, la possibilité d'y progresser. Il ne s'agissait plus ici de promouvoir les ateliers sociaux selon le projet de Louis Blanc, ou de Lassalle en Prusse, mais de faire contribuer les coopératives à la diffusion dans la classe ouvrière de l'idéologie qui s'exprimait dans les valeurs du civisme républicain et dans la pédagogie de l'école républicaine.

Caution et encouragement ambigus : sans doute le radicalisme pouvait-il faire remonter son idéologie au positivisme d'Auguste Comte, qui avait été le disciple et le secrétaire de Saint-Simon ; et le solidarisme de Léon Bourgeois, qui le rendait proche de Charles Gide, se disait-il nourri de Proudhon. Mais les valeurs que portait l'idéologie dominante étaient aussi la défense de la propriété privée, la légitimation des hiérarchies sociales et l'acceptation de l'ordre établi, équilibrées par les chances de promotion individuelle que donnent le mérite personnel et le travail.

63. L'idéologie de l'entreprise rationnelle

L'idéologie dominante s'est efforcée de rattraper les coopératives sur un autre terrain, celui de la gestion de l'entreprise, où le prétexte de la commodité plus grande de certains outils accessibles surtout aux sociétés de capitaux a véhiculé un risque de ralliement à l'idéologie capitaliste.

Une des branches de l'utopie cléricale, la branche fouriériste, légitimait le traitement "capitaliste" du capital social (pas de plafonnement de l'intérêt, accès aux plus-values) soit par le refus de la propriété collective soit par l'hypothèse d'un partenariat sur bases égales entre financeurs et ouvriers. Le thème a été repris par Léon Walras (*Les associations populaires de consommation, de production et de crédit*, 1865) qui donnait au traitement "capitaliste" de l'épargne ouvrière investie dans les coopératives un ensemble de justifications théoriques : la coopération doit transformer les prolétaires en capitalistes, le mot ne s'entendant pas au sens de classe sociale mais de fonction économique, non incompatible avec la persistance d'un statut de salarié; l'appropriation personnelle par les salariés associés de l'ensemble des droits sur les capitaux propres donne la garantie d'un contrôle démocratique efficace renforcé par la règle un homme, une voix, la limitation des mandats, l'ouverture très limitée aux investisseurs extérieurs (d'autant moins nécessaire que le traitement des associés intérieurs pousse à une capitalisation endogène forte) ; la répartition des excédents au capital et en fonction de celui-ci est un indicateur de performance du management ; et dès lors que la participation des membres (leur travail) a été rémunérée au prix du marché (salaires traditionnels), l'excédent doit rémunérer la fonction capitaliste et la prise de risque.

L'analyse de Walras était restée trop confidentielle pour exercer un effet sur l'utopie coopérative. Mais elle introduit face à celle-ci, qui est une utopie rationnelle sans doute dans sa critique de l'ordre établi et son projet, mais passionnelle dans sa pratique quotidienne, le contre-exemple de l'entreprise rationnelle (au sens de Max Weber, *Histoire économique*, 1923 : dotée, depuis le théoricien hollandais Stevin, 1608, d'un compte de capital permettant de mesurer sa rentabilité, c'est à dire de quantifier la réalisation de sa finalité lucrative). L'entreprise rationnelle doit utiliser tous les moyens mis à sa disposition par la technique financière pour assurer sa finalité institutionnelle ; la coopérative ne dispose pas de moyens équivalents pour réaliser sa propre finalité institutionnelle, dont au surplus elle n'a pas d'instrument de mesure spécifique ; elle ne peut, dans une économie de concurrence, se battre avec les autres entreprises qu'en se donnant une finalité institutionnelle identique, le même instrument de mesure, les mêmes outils financiers. La logique même de l'idéologie capitaliste prend en défaut la logique de l'utopie coopérative, et l'entraîne à sortir d'elle-même.

Cependant, pas plus que l'érosion par l'idéologie du système politique dominant, la compétition avec l'idéologie du capitalisme n'a sérieusement altéré les pratiques sociales des coopérateurs, leur fidélité à l'utopie coopérative et aux règles qui leur paraissent traduire celle-ci en praxis, c'est à dire en moyens, même très humbles, de contribuer à une modification, même marginale, du monde, spécialement en ce qui concerne l'organisation de la production et des rapports sociaux qui en découlent. On l'a bien vu quand, en 1992, contre un gouvernement socialiste qui voulait supprimer par voie législative l'impartageabilité des réserves qui, pour les coopérateurs, est la représentation et le moyen de la socialisation des instruments de production, les coopératives ouvrières de production unanimes ont exigé que cette impartageabilité restât pour elles une règle intangible. Et si la requête d'outils financiers comparables à ceux qui permettent la croissance de l'entreprise capitaliste est quelquefois pressante, elle manifeste plus un déficit d'imagination qu'un défaut d'adhésion à l'utopie : à preuve, la sous utilisation de ceux des outils nouveaux qui ne sont pas incompatibles avec les valeurs coopératives, mis à la disposition des coopératives par des lois de 1983 et 1992.

64. L'idéologie de l'entreprise participative

Le modèle dominant de l'entreprise capitaliste n'est plus légitimé seulement par son aptitude à optimiser la combinaison des facteurs de production et, par là, à assurer au meilleur coût économique et social la meilleure satisfaction des besoins des consommateurs. Il lui a été prêté aussi une capacité spécifique d'assurer la satisfaction des besoins de propriété et de sécurité des travailleurs, en faisant entrer ceux-ci dans le mécanisme d'appropriation privative du capital. L'application pratique de cette thèse a consisté à faciliter l'accès du plus grand nombre possible de salariés à la qualité d'actionnaires. Il ne s'agissait plus, comme dans les coopératives ouvrières, de réserver aux travailleurs pris en cette qualité l'*usus* et le *fructus* (le droit de les utiliser et de tirer un revenu de leur utilisation) d'actifs devenus objets d'une forme non privative de propriété. Il s'agissait au contraire, en maintenant les salariés dans leur état primitif de subordination économique au capital et de subordination juridique aux délégués du pouvoir de celui-ci, de les faire participer à la propriété de ce capital, avec les mêmes droits que les autres actionnaires.

Les encouragements à la participation des salariés au capital se sont multipliés, soit en important et francisant des mécanismes anglo-saxons (ESOP, *employees stock ownership plans*, programmes de propriété salariale du capital, et LBO, *leverage buy out*, traduit en français par "achat des entreprises par les salariés") ; soit en profitant de l'opportunité des dénationalisations pour glisser une tranche d'actionnariat salarié entre le marché et le noyau dur d'actionnaires de référence ; soit en encourageant la constitution de portefeuilles collectifs de valeurs mobilières, en un premier temps (ordonnance de 1967 sur les plans d'épargne d'entreprise) pour développer l'épargne salariale, en un deuxième temps pour amorcer la création d'un processus de capitalisation destiné à compléter les retraites par répartition.

Mais le projet politique exprimant l'idéologie d'un système capitaliste devenu l'allié et le protecteur des salariés met en évidence deux contradictions. Sur le plan de la logique : l'hypothèse explicite ou implicite des modèles d'actionnariat salarié est qu'ils peuvent neutraliser la contestation de l'entreprise capitaliste et par là assurer son efficacité en lui faisant transgresser et surpasser sa caractéristique fondamentale, la division sociale du travail entre propriétaires et apporteurs de travail ; en d'autres termes, à fonder le développement économique de l'entreprise sur la négation de son identité. Et sur le plan pratique : le premier (par ordre d'entrée en scène) des mécanismes d'association du personnel à l'entreprise a été le couple des ordonnances du général de Gaulle qui, en 1967, ont créé la participation des salariés aux bénéfices et les plans d'épargne d'entreprise. Mais si ces mécanismes assurent bien un transfert de propriété de certains capitaux aux salariés, ces capitaux ne se transforment pas le plus souvent en capital de l'entreprise dont ils sont issus, mais en placements boursiers en dehors de celle-ci : l'opération n'entraîne pas plus de participation à l'entreprise ou d'adhésion au modèle capitaliste que le fait d'avoir une assurance-vie gagée sur des actifs mobiliers n'implique participation aux entreprises émettant ces valeurs ou adhésion au système économique dominant. Et ce paradoxe : retaillée en 1969 aux dimensions des coopératives ouvrières, la participation de 1967 s'y est parfaitement implantée, au point de devenir un élément essentiel de leur développement, - mais en retournant le mécanisme sur lui-même : il consolide chez elles le mécanisme buchézien a-capitaliste, en transformant la créance des travailleurs sur les bénéfices en capital remboursable et en assurant la prise de relais de ces apports par des réserves collectives, impartageables.

VII - Utopie de la résistance et résistance de l'utopie

71. De l'incantation à la décantation

On pourrait écrire l'histoire de la coopération comme celle d'une contraction progressive de son projet, comme une réduction d'un projet de reconstruction globale de la société à une mosaïque de micro-projets ne visant plus qu'à améliorer le sort de certaines populations à l'intérieur d'une société qu'ils n'ambitionneraient plus de transformer.

La coopérative des Equitables Pionniers de Rochdale est le prototype de cette évolution. De celle-ci, une histoire réductrice ne retient que le prototype des coopératives de consommation modernes et l'invention des règles toujours en vigueur de la Coopération. C'est faire bon marché de deux projets qui éclairaient et encadraient sa naissance et ses premières années : le premier, celui de la *First Rule* (article 1er des statuts de 1844) consistait à faire de la coopérative de consommation le point de départ et l'instrument d'un développement en

cercles concentriques, - d'abord la distribution, puis le logement social, puis la production manufacturière, puis la production agricole. Le second était de transformer en associés et coopérateurs - par l'intéressement aux bénéficiaires - les salariés des manufactures créées par la coopérative pour son approvisionnement : une double stratégie, de conquête de l'ensemble de l'économie et de suppression du salariat, fortement argumentée mais vite abandonnée.

En France, la coopération de consommation a pendant longtemps caressé le même rêve. En 1889 (*Discours au 4^{ème} congrès de la coopération*), Charles Gide, envisageait un même schéma de conquête de l'économie par les consommateurs associés, selon un plan dit des Trois Etapes (d'abord la distribution, puis la production industrielle, puis la production agricole). En 1923, il croyait en voir un début de réalisation en URSS, la 1^{ère} étape étant là bas celle de la conquête coopérative de l'agriculture grâce au programme léniniste des kolkhozes. En 1925-1926, (*cours au Collège de France*), malgré le constat de l'insuccès de ces prévisions, il l'évoquait encore, sinon comme projet au moins comme rêverie de référence. De même Ernest Poisson (*La république coopérative*, 1920) énonçait les conditions de la coopératisation totale de l'économie par et au profit des consommateurs associés : en apparence apologue, en fait acte de foi doublé d'un plan d'action. Bernard Lavergne, disciple de Gide, récidivait (*L'ordre coopératif*, 1926, *L'hégémonie des consommateurs*, 1959) dans un raisonnement faussement syllogistique : toute l'activité économique a pour but la satisfaction des besoins des consommateurs, qui est à la fois le terme des processus de production - distribution et l'étalon de leur efficacité ; les consommateurs sont donc en droit de réguler seuls les mécanismes économiques ; seule la coopération de consommation leur donne le moyen d'exercer ce droit, et partant elle est la seule forme d'action économique et sociale à pouvoir prétendre légitimement à une fonction d'organisation de la société.

Incantations suivie d'une brutale décantation : en 1935, Georges Fauquet (*Le secteur coopératif*) démontait le mythe de la République coopérative, de l'économie entièrement coopératisable et coopératisée : la coopération, dans l'avenir comme aujourd'hui, ne constituera qu'un secteur de l'économie, dont l'étendue pourra varier suivant la nature des forces économiques et politiques du milieu environnant et les qualités des coopérateurs eux-mêmes, mais qui ne recèle aucun principe permettant de croire à son expansion infinie.

La coopération ouvrière de production n'avait pas échappé à la tentation de se concevoir comme l'instrument d'une reconstruction globale de la société en même temps que la préfiguration de la société reconstruite. Sa destruction presque totale peu d'années après sa naissance (avant même la fin de la 2^{ème} République), puis sa renaissance (avec l'épanouissement de la 3^{ème} République) au moment où d'autres formes sociales prétendaient à cette fonction de reconstruction sociale, l'avaient prémunie contre la persistance de cette tentation. Son développement s'est fait par un travail de dilatation du secteur coopératif et de sa place dans ce secteur, elle n'a plus cherché à lui donner la caution d'un projet de transformation globale. Au moins a-t-elle échappé au pronostic de l'inévitable dépérissement que dressait l'économiste et sociologue allemand Franz Oppenheimer, inspirateur à la fois du modèle israélien du kibboutz et de la théorie de l'économie sociale de marché du chancelier Ehrhard : sa "loi de transformation", décrite dans les années 1900-1922 prédit que toute coopérative de production non agraire est condamnée à dépérir en ne recrutant plus que des salariés non associés, ou en voyant fuir ses membres qui vont s'installer à leur compte. L'histoire contemporaine des SCOP établit au

contraire que, en dehors de toute contrainte légale, elle ont peu à peu, résorbé la prolifération cancéreuse du nombre de leurs salariés non associé, qu'elles n'ont en fait pas utilisé les possibilités de sortie du statut coopératif ouvertes par la loi de 1992, et que les séductions du modèle dominant s'ajoutant aux aides aux créateurs d'entreprises n'ont pas entraîné la fuite de coopérateurs vers le secteur de l'entreprise ordinaire.

72. Les défis contradictoires de l'économie sociale et de l'économie solidaire

Cependant, l'utopie coopérative est à l'épreuve, aussi, de deux autres concurrences : celle de l'économie sociale, et celle des formes encore immergées ou émergentes d'action collective dans le domaine de la production.

L'économie sociale reste un concept encore flou et peu mobilisateur. Il a de la peine à se distinguer des acceptions initiales (économie charitable) ou universitaires (analyse des interdépendances entre le social et l'économique). S'il s'entend au sens de Walras (*Etudes d'Economie sociale*, 1896), il concerne la répartition de la richesse sociale et son optimisation du point de vue de la justice, il englobe alors les coopératives de consommation mais il exclut les coopératives de production. S'il s'entend au sens de Charles Gide (*L'Economie sociale*, 1900), il concerne "tous les efforts pour élever la condition du peuple" et regroupe les actions du "patronage" (l'aide du fort au faible, patronage d'employeurs ou patronage philanthropique), les associations fondées sur le "aide-toi toi-même" et qui englobent les coopératives, les mutuelles et les syndicats avec les associations proprement dites, et l'action des pouvoirs publics ; et l'agrégation d'éléments si variés permet une réflexion scientifique et morale, pas l'émergence d'une utopie partagée. Si elle s'entend enfin au sens de l'énonciation des organisations dépendant administrativement depuis 1981 de la Délégation interministérielle à l'Economie sociale, elle regroupe les coopératives, les mutuelles et les associations dites gestionnaires, mais elle prend alors les coopératives en leur qualité d'institutions de droit privé formant une catégorie d'administrés d'une institution de droit public, démarche propice à la justification, l'expression et le renforcement d'une idéologie, pas à la naissance ou la renaissance d'une utopie.

L'autre concurrence est celle des formes émergentes d'économie alternative, constituées et fonctionnant en dehors des normes du droit coopératif positif mais non des valeurs de l'utopie et de la morale coopératives. Entre coopération émergée et coopération émergente, entre coopération instituée et coopération alternative, il y a, bien sûr, les écarts de perception, les différences voire divergences d'analyse politique, les rendez-vous ratés et les dialogues de sourds. Sans doute la coopération émergée ou instituée se reconnaît-elle mal non seulement dans des pratiques auxquelles elle a renoncé et dont la persistance lui rappelle les aventures d'une jeunesse maladroite si elle fut généreuse ; sans doute cette coopération émergée et instituée opère-t-elle sur les terres sûres de l'économie marchande et a-t-elle de la peine à comprendre la tentative chez certaines organisations de l'économie alternative, ou solidaire, d'exercer des activités économiques qui ne seraient ni marchandes ni non marchandes, ou qui seraient à la fois marchandes et non marchandes.

Il n'en est pas moins probable que les expériences de l'économie alternative reproduisent la même démarche de projection utopique et

d'incarnation de cette utopie, et qu'à ce titre elles sont comme un stimulant pour l'activation de l'utopie coopérative. Et il n'en est pas moins sûr que la coopération émergée propose à la coopération émergente une interrogation que la reconnaissance officielle de l'économie solidaire à l'extrême fin du XXème siècle a paru rendre très actuelle : après s'être définies en termes de fonctions, les coopératives ont dû devenir des organisations ; la consécration de ce modèle organisationnel par la loi en a fait des institutions, tenues d'obtenir la reconnaissance officielle de leur conformité à des critères formels qui prétendent traduire leur finalité institutionnelle ; mais la définition de ces critères les soumet à un pouvoir normatif, et le pouvoir normatif peut devenir une force de normalisation, c'est à dire de réduction de la dissemblance et de la dissidence.

73. Une utopie en manque d'aggiornamento, mais qui n'est pas désavouée par l'histoire

Les utopies coopératives cléricales ont eu souvent un caractère d'ambition totale, elles ont été souvent des utopies de reconstruction prétendant à la réorganisation de l'ensemble de la société. Les utopies populaires ont plus souvent imaginé des modèles "à portée de la main", subversifs mais pas totalisants (ou pas totalitaires). Elles ont été des utopies de la résistance (au modèle dominant), traduites dans l'engagement dans le risque de l'action entrepreneuriale, et même dans le risque de la transgression des interdits sociaux, et pas "un exercice mental sur les possibles latéraux", appartenant "par nature à l'ordre de la théorie et de la spéculation" (Ruyer, *L'utopie et les utopies*, 1988). Ainsi réduite à sa dimension populaire - y compris en ce qu'elle a emprunté aux utopistes cléricaux -, l'utopie coopérative a résisté à son dépérissement en idéologie. Sans doute les coopératives ouvrières sont-elles trop peu nombreuses pour développer un sentiment de situation dominante, appelant les paralogismes de l'idéologie au secours de sa justification. Mais, au total, l'utopie a résisté à l'épreuve de la réalisation, ce que n'avaient réussi ni la *New Harmony* d'Owen, ni les Icaries de Cabet, ni les phalanstères fouriéristes : ni explosion, ni reddition au modèle dominant.

Il reste que cette utopie ne se trouve plus alimentée ni par une critique du désordre établi telle celles de Saint-Simon ou Fourier, de Marx ou Proudhon, ni par une créativité spontanée de la classe ouvrière comparable à celle qui a donné naissance aux grandes espérances de 1848, ou qui a alimenté les grands débats sur la relation de la coopération avec le syndicalisme ou le socialisme politique. Il est probable que le déficit de renouvellement, d'aggiornamento, de son utopie, ou du moins de sa reformulation en termes d'actualité, explique une bonne partie du décalage entre la qualité de la réponse coopérative aux besoins du plus grand nombre, et la quantité qui reste limitée des créations de coopératives. Ou qu'en tout cas il l'explique bien plus que l'impossibilité de recourir à certains instruments de la gestion capitaliste. Et que la correction de ce déficit n'est pas dans la présentation de la coopérative ouvrière comme un cas parmi d'autres, voire un cas limite, d'un modèle général de participation des salariés au capital et aux bénéfices des entreprises. Cette présentation, au prétexte de simples différences dans la quantité de participation, dissimule ce qui fait le saut qualitatif de la coopération ouvrière, sa rupture avec le modèle de l'entreprise capitaliste, sa différence d'essence et pas seulement de modalité. Ou, pour revenir à la notion d'utopie, elle considère le projet coopératif non pas comme constitutif d'une utopie qui démontre sa rationalité par sa réalisation, mais comme un élément de l'idéologie de justification de l'existant, dont la réalité coopérative cautionnerait la rationalité.

Le cas des coopératives offre toutefois le spectacle d'une utopie qui réussit à ne pas dégénérer en idéologie, qui résiste à la récupération par l'idéologie de la société dominante, qui manifeste son aptitude à survivre et se développer au sein de l'économie qui porte cette idéologie sans pour autant cesser d'être par sa seule présence une permanente contestation de celle-ci. Les coopérateurs doutent quelquefois si leur pratique a encore cette qualité de mise en question du désordre établi. Ils donnent quelquefois l'impression de ne plus opposer aux hérauts et aux dévots de l'idéologie triomphaliste du capitalisme dit triomphant que le discours mécanique, si désespérant qu'il apparaît désespéré, du "troisième secteur", de la "troisième voie", de l'économie sociale, et ils n'arrivent à y faire voir que la maison de retraite de leur utopie. Pourtant, Hegel, déjà cité, les avait par avance rassurés : *Die Weltgeschichte ist das Weltgerichte*, l'histoire universelle est le tribunal universel. Ce tribunal a depuis longtemps condamné bien des idéologies ambitieuses, il n'a pas déclaré coupable d'irréalité la modeste et courageuse utopie en action des coopératives ouvrières et de leurs membres.

Septembre 2000
